

Que fait le Département pour mon collège ?



Éditorial

En Gironde, parce que nos collèges sont + que des collèges, le rôle du Département va au-delà de la construction, de la rénovation et de l'entretien des établissements.

Sectorisation, Equipements, Gestion des agents, Restauration scolaire, Dotations financières, Transports scolaires adaptés, bourses départementales, Actions éducatives citoyennes, sportives et culturelles... Ce livret vous permettra de découvrir notre action publique et nos valeurs, de savoir qui fait quoi dans les collèges.

Vous en apprendrez aussi plus sur les personnels essentiels des collèges : nos agentes et agents chargés de la restauration scolaire veillent à garantir un repas de qualité à prix accessible, et ceux consacrés à l'entretien et la maintenance à offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux collégiennes et collégiens. Nous tenons ici à saluer leur formidable travail quotidien.

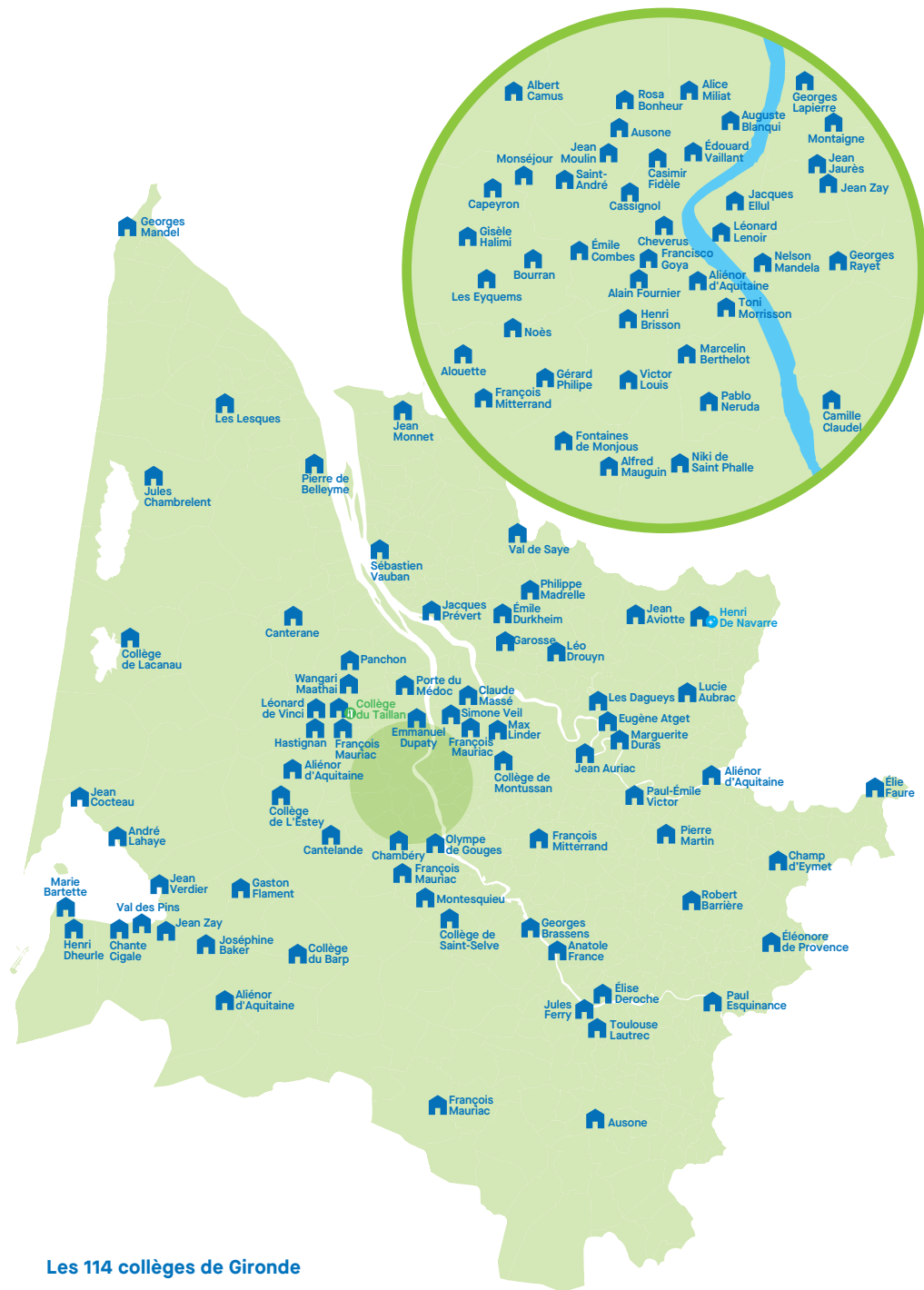
Notre mission en pleine complémentarité avec l'Éducation nationale : offrir un service public de l'éducation exemplaire, pour toutes et tous, partout en Gironde.

Jean-Luc GLEYZE

Président du Département de la Gironde

Isabelle DEXPERT

Vice-présidente chargée des politiques éducatives et des collèges



Les 114 collèges de Gironde

Sommaire

P.6 L'intervention du Département dans les collèges

P.8

Un collège, un secteur géographique

définition et adaptation de la carte scolaire

114  collèges publics

P.10

La construction, la rénovation et l'entretien

des collèges publics

19  collèges neufs ou restructurés livrés

P.18

La gestion des agents

chargés de la restauration scolaire, de l'entretien et de la maintenance

1300  agents

P.20

La restauration scolaire

pour garantir des repas de qualité

55 000  repas par jour

P.14

Des équipements adaptés

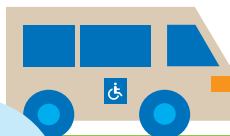
au bon fonctionnement des collèges

Haut Méga

Connexion au très haut débit



Transport des élèves en situation de handicap



P.16

Les dotations financières

du Département

12 000

bourses départementales par an



P.24

L'accès et les transports adaptés

pour les élèves en situation de handicap

P.26

Les actions éducatives

citoyennes, sportives et culturelles

L'intervention du Département dans les collèges

Collège Georges
Mandel,
à Soulac-sur-Mer.

Le Département est un acteur à part entière des politiques éducatives territoriales des collèges en lien étroit avec l'État et les partenaires locaux. À ce titre, le Département accompagne dans leurs différentes dimensions les 114 collèges girondins et définit les politiques stratégiques pour répondre aux différents défis démographiques, éducatifs, environnementaux et de solidarité territoriale.

Conformément à l'article L213-2 du code de l'éducation, le Département a pour missions d'assurer « **la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement** » des collèges.

Il est ainsi responsable de « **l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'entretien général et technique** » des collèges et **assure le recrutement et la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les collèges**. Ces personnels des collèges sont membres de la communauté éducative et concourent directement aux missions du service public de l'Éducation nationale.

Ces dernières années, le Département a connu une augmentation importante de son activité, en raison notamment du déploiement du Plan collèges engagé pour répondre à un afflux démographique de près de 20 000 habitants supplémentaires par an, et de la priorité politique accordée au fonctionnement quotidien des collèges.

65 000
collégiennes et collégiens
à la rentrée 2025

6 000
collégiens et collégiens
supplémentaires entre
2014 et 2024

12 000
bourses départementales
par an

114
collèges

1300
agents

55 000
repas servis par jour

Un collège, un secteur géographique

définition et adaptation
de la carte scolaire

Collège
Albert Camus,
à Eysines.

La sectorisation

Le Département de la Gironde définit le découpage géographique qui détermine à quel collège public chaque élève est rattaché en fonction de son domicile. Cette carte scolaire permet de garantir un accès équilibré aux établissements, de gérer les effectifs accueillis et d'optimiser l'occupation des collèges.

Adaptation de la carte scolaire

Celle-ci est adaptée en fonction de l'ouverture de nouveaux collèges, de la saturation ou de la sous-occupation de certains établissements, des évolutions démographiques locales ainsi que des objectifs d'égalité et de mixité sociale.



**Autres
responsabilités**

Consultation : À l'occasion de l'ouverture du nouveau collège de Montussan, une concertation a été engagée avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les parents d'élèves, pour répondre au mieux aux besoins de toutes et tous.

L'État : est chargé d'accorder les dérogations à la carte scolaire pour des raisons de santé, de critères sociaux, de fratrie, de domicile en limite d'un établissement, de parcours scolaire spécifique.

La construction, la rénovation et l'entretien

des collèges publics

Collège Jean
Aviotte,
à Guîtres.

Le Département construit de nouveaux collèges, assure la rénovation des établissements existants, prend en charge les gros travaux et l'entretien des bâtiments pour garantir sécurité, confort et accessibilité.

Plan collèges

Pour répondre à la pression démographique, le Département prévoit la construction et la réhabilitation de collèges. À la rentrée 2025, 19 collèges neufs ou restructurés ont été achevés ou sur le point de l'être.

Entretien et maintenance des collèges

Les agents du Département en poste dans les collèges assurent l'entretien, les réparations et les gros travaux pour que les collèges restent sûrs, confortables et durables.

Performance énergétique

Pour optimiser la performance énergétiques des collèges et des équipements, le Département accompagne des usages plus économes.



Le programme collèges résilients : une démarche volontariste de transition écologique pour transformer durablement les collèges les plus vétustes, en collèges ouverts, inclusifs, mêlant espaces partagés et projets éducatifs.

Des équipements partagés avec le territoire : les collèges sont pensés comme des lieux ouverts, en mettant à disposition des équipements sportifs et culturels pour les associations et acteurs locaux.

Des constructions respectueuses de l'environnement :

100 % des collèges neufs sont labellisés E+C- (Énergie positive et réduction Carbone).

Le Contrat de Performance Énergétique : pour améliorer le confort des élèves et des enseignants, tout en réalisant des économies équivalentes à la consommation de 10 collèges.

Le programme Libre Cour : repenser les cours avec les élèves, pour améliorer le climat scolaire et le bien-être, en favorisant l'égalité à travers des solutions respectueuses de l'environnement (Classe en extérieur, plantation d'arbres...).

Toilettes mixtes : créer des environnements sains et inclusifs dans les collèges, notamment à travers la construction de toilettes offrant la liberté d'utilisation mixte ou par groupes d'âges.

Des équipements exceptionnels : à Marsas, un mur d'escalade de 11 m de haut est à disposition des élèves et des clubs ; à Langon, une serre permet de réaliser ses propres plantations, à Monségur une salle de musique et un auditorium initient les jeunes au jazz.

Des œuvres d'art dans les collèges : soutenir la création et sensibiliser les jeunes à l'art, en installant ou en rénovant les œuvres du 1% artistique, grâce à une démarche participative impliquant élèves et communauté éducative.

**Autres
responsabilités**

Collèges : sécurité, petit entretien courant et travaux de maintenance légère.

Communes / intercommunalités : gestion des équipements sportifs situés hors du collège (piscines, stades municipaux, gymnases, pistes d'athlétisme, etc.).



Inauguration
du 1% artistique
au collège
de Marsas.

Des équipements adaptés

pour le bon
fonctionnement
des collèges

Collège de l'Estey,
à St-Jean-d'Illac.

Le Département équipe les collèges pour leur bon fonctionnement au quotidien et la réussite des élèves.

La connexion au très haut débit

Le Département fournit une connexion au très haut débit pour assurer un accès internet performant et fournit le matériel numérique adapté : vidéo projecteur interactif, ordinateurs fixes ou portables, classes mobiles...

Le mobilier scolaire et de restauration

Le Département équipe les collèges avec le mobilier nécessaire au quotidien des élèves et des enseignants. Le renouvellement des équipements de restauration garantit de meilleures performances, renforce la sécurité alimentaire et réduit la consommation énergétique.

Le matériel de maintenance et d'entretien

Le Département équipe les agents chargés d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement des locaux.



La seconde vie du mobilier scolaire : utilisation de mobilier de seconde main, repris dans d'autres collèges ou issu de ressourceries, puis reconditionné (ex : collège de Montussan).

Réemploi des équipements de cuisine : le matériel en bon état trouve une seconde vie dans d'autres collèges.

**Autres
responsabilités**

L'État : prend en charge les équipements pédagogiques qui servent directement aux enseignements : verse des subventions pour l'achat des manuels scolaires, des carnets de correspondance et des droits de reprographie.

Les dotations financières

du Département

Collège
Paul Esquinance,
à La Réole.

Le Département finance le fonctionnement des collèges. En Gironde, plusieurs dotations sont versées annuellement.

Dotation globale de fonctionnement

Dotation financière calculée selon des critères sociaux qui permettent de compenser les inégalités sociales et démographiques.

Dotation pour les factures des fluides

Pour le paiement des consommations d'eau, électricité, gaz, réseau de chaleur...

Dotations de maintenance

Pour la prise en charge d'une dépense imprévue, couvre en priorité les contrats de maintenance et les contrôles obligatoires.

La gestion des agents

chargés de la restauration
scolaire, de l'entretien
et de la maintenance



Collège
Élie Faure,
à Sainte-Foy-
la-Grande.

Le Département de la Gironde recrute, forme et rémunère les agents chargés de la restauration, de l'entretien et de la maintenance des collèges.



Une équipe dédiée : le Département s'est doté d'une équipe chargée d'accompagner et de conseiller les établissements dans la gestion des agents, l'entretien des locaux, la maintenance des bâtiments et la restauration.

Autres responsabilités

Les collèges : organisent le travail des agents (entretien des locaux, restauration scolaire, maintenance et petites réparations, sécurité des bâtiments...).

L'État : est l'employeur des personnels administratifs et d'encadrement, des personnels de vie scolaire et des personnels du social et de la santé scolaires.

La restauration scolaire

pour garantir des repas
de qualité

Collège
Toulouse Lautrec,
à Langon.

Le Département de la Gironde met tout en œuvre pour que les collégiennes et collégiens déjeunent chaque jour dans de bonnes conditions, avec des repas sains et équilibrés.

Des lieux adaptés

Le Département construit, entretient et équipe les restaurants scolaires et les cuisines.

Des équipes dédiées

Le Département recrute, forme et rémunère les agents qui cuisinent et servent les repas.

La qualité au menu

Le Département veille au respect des normes sanitaires et à l'équilibre alimentaire. Il encourage la préparation « maison » par l'approvisionnement en circuit court et produits labellisés.

Des repas accessibles

Le Département de la Gironde prend en charge 60 % du coût réel du repas. Les tarifs sont fixés par le Département et sont identiques à tous les collèves.

Tarification solidaire : objectif 2027

Le Département travaille avec les collèves et les services de l'Éducation Nationale, à la mise en place d'une tarification plus juste et plus progressive pour que chacun paye en fonction de ses moyens ; bien manger doit être un droit pour tous. Cette tarification sera mise en place courant 2027, et sera synonyme d'une baisse ou d'un maintien du prix par rapport au tarif actuel pour une majorité de familles, dans un souci de justice sociale.

Des repas faits maison : des menus complets, équilibrés et alternatifs, privilégiant des produits frais, de saison et bio, issus de producteurs locaux. 90 % des collèges disposent d'une cuisine permettant leur préparation sur place.

Réduction et valorisation des déchets : le Département accompagne les initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire (comme le compostage) et soutient la valorisation des déchets, en prenant en charge jusqu'à 80 % du coût de leur collecte.

Un accompagnement du Département auprès des agents en cuisine : afin d'atteindre 50 % de produits locaux et durables dont 20 % de bio, pour favoriser une alimentation saine et favorable aux producteurs Girondins.

Le Laboratoire Départemental d'Analyses : il procède aux prélèvements sanitaires dans les cuisines. C'est un service public du Département dédié à la protection des populations, à la sécurité alimentaire, à la sécurité sanitaire des eaux, à la santé animale et végétale.

Les aides aux familles pour l'accès à la restauration : prise en charge totale ou partielle des repas pour les élèves boursiers de taux 2 et 3, avec possibilité d'aide exceptionnelle via la commission d'accès à la demi-pension.

Bourses départementales à destination des familles : pour réduire les frais et permettre l'accès de tous les jeunes girondins à la scolarité, le Département attribue des bourses aux familles les plus modestes.

Autres responsabilités

Les collèges : Achètent des denrées alimentaires et élaborent des repas. Organise au quotidien le service des repas (planning, surveillance...).

L'État : Fixe le cadre national : règles nutritionnelles, normes d'hygiène et de sécurité alimentaire... Bourse nationale de cantine, destinée aux familles modestes.



Collège
Fontaines
de Monjous,
à Gradignan.

L'accès et les transports adaptés

pour les élèves en situation
de handicap



Le Département veille à ce que toutes les collégiennes et collégiens puissent rejoindre leur établissement dans de bonnes conditions.

Transport scolaire adapté

Prise en charge du transport des élèves en situation de handicap.

Accessibilité et sécurité

Aménagement des voiries départementales menant aux collèges, création de cheminements piétons et cyclables autour des établissements.



Un accompagnement vers l'autonomie : les élèves en situation de handicap peuvent être accompagnés par des personnes formées, pour faire le trajet du domicile à l'établissement scolaire en transports en commun.

Objectif vélo : le Département encourage les collégiens à privilégier la mobilité douce en développant garages sécurisés, des stationnements adaptés et en finançant des itinéraires cyclables desservant les collèges girondins.

**Autres
responsabilités**

La région : en charge du transport scolaire pour tous les élèves.

Les actions éducatives

citoyennes, sportives et culturelles



Membres
du Conseil
Départemental
des Jeunes (CDJ),
commission
Sport Santé.

Le Département soutient et accompagne les collèves dans leurs projets éducatifs, sportifs, culturels et citoyens, pour favoriser l'épanouissement, la curiosité et l'engagement des élèves.



Le Conseil Départemental des Jeunes : un lieu de discussion, de réflexion, de découverte et d'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie locale pour les élèves de 5^{ème} et de 4^{ème} élus dans leur établissement.

Découverte du sport et de la culture : des dispositifs pour encourager la pratique sportive, la lecture et l'ouverture au monde, comme Sport Ensemble, le Prix collégiens lecteurs, le Concours citoyenneté européenne ou les appels à projets culturels (Collège au cinéma, parcours autour de l'art et de l'environnement, découverte des Archives départementales et du domaine archéologique de Plassac).

Prévention et sensibilisation : actions autour de la santé sexuelle et affective, de l'inclusion et du handicap, de la lutte contre le harcèlement, de l'égalité et du vivre-ensemble. Le Département agit aussi à travers les Maisons du Département des Solidarités, les Maisons des adolescents, les Points Accueil Écoute Jeunes et les centres de santé sexuelle, qui proposent écoute, accompagnement et consultations gratuites et confidentielles.

Autres responsabilités

L'État : définition des programmes scolaires, enseignement obligatoire.

Les communes / intercommunalités : organisation des activités (culture, sport, loisirs) selon les politiques locales.

Les associations / clubs : activités extrascolaires.

Toutes les infos et tous les services de mon Département sur : gironde.fr

Nous écrire

Monsieur le Président
du Département de la Gironde
Département de la Gironde
1, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 71223 - 33074 BORDEAUX CEDEX

Nous appeler

05 56 99 33 33

Nous contacter et s'inscrire aux newsletters

gironde.fr/contact
gironde.fr/newsletters

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

